Rennes, le 18 avril 2024

Sécurité Sanitaire Alimentaire

Quand la délégation des contrôles devient une aberration

Depuis le 1er janvier 2024, une décision gouvernementale a profondément modifié le paysage des contrôles sanitaires dans le secteur de la remise directe aux consommateurs. Bien que le personnel ait clairement identifié les risques et demandé le recrutement de contrôleurs d'État, leurs remarques et désaccords ont été mis de côté lors de la prise de décision et sans aucune communication préalable aux consommateurs. Les agents, particulièrement préoccupés, voient malheureusement leurs inquiétudes se confirmer déjà dans la réalité.

Auparavant, les inspecteurs des DD(ETS)PP effectuaient les contrôles officiels, essentiels pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, dans les établissements tels que les restaurants, boucheries-charcuteries, GMS, boulangeries-pâtisseries, poissonneries, marchés. Cette mission, cruciale pour protéger les consommateurs et assurer le respect des normes d'hygiène, était au cœur de leur activité.

Depuis un certain nombre d'années, avec le choix politique d'orienter les contrôles en amont des filières et en lien avec la diminution des effectifs des services, la fréquence d'inspection avait diminué avec des contrôles de ces établissements tous les 10 ans en moyenne.

En 2023, le gouvernement a décidé de déléguer les contrôles sanitaires à des opérateurs privés, "afin d'en augmenter la fréquence". Avec les 38 millions d'euros (TTC) par an que coûte cette délégation, l'Etat aurait pu financer bien plus de contrôles officiels réalisés par des agents publics indépendants et compétents.

Cette situation crée un profond malaise et les agents vivent très mal une délégation qui nécessite des effectifs conséquents, non seulement pour en assurer le suivi, mais également pour en gérer les suites.

De plus, ceci n'élimine en rien le risque de se retrouver à l'affiche d'un scandale sanitaire, sur des contrôles pour lesquels les agents publics ne sont même plus acteurs, et pour lesquels ils doivent se fier à des délégataires pas toujours (bien) formés.

Les agents sont en plus témoins de la dégradation de la qualité des contrôles délégués, dont ils doivent souvent rattraper les carences. Associé à la reprise difficile des missions sanitaires transférées de la DGCCRF vers la DGAL, du fait de l'insuffisance des moyens alloués, tout cela engendre une importante surcharge d'activité et des risques psycho-sociaux pour nos collègues dans les services.

Cette privatisation des contrôles sanitaires pose également plusieurs problèmes éthiques, notamment en ce qui concerne le choix des opérateurs délégataires :

Est-il imaginable un instant que les contrôles en remise directe soient confiés à des entreprises qui proposent déjà des services commerciaux aux acteurs de la filière agro-alimentaire ? Ne s'agirait-il pas d'un conflit d'intérêt manifeste, que d'être à la fois juge et partie, en contrôlant des plans de maîtrise sanitaire ou des résultats d'analyses microbiologiques qu'ils ont vendus ou réalisés aux mêmes professionnels ?

D'une part, la qualité des contrôles assurés par le délégataire n'est pas garantie. La formation des inspecteurs délégués ne peut rivaliser avec l'expertise des agents qui possèdent une vision complète des filières agro-alimentaires, de la production à la consommation. D'autre part, l'absence de coordination entre

les différents opérateurs délégataires dans une même région pose le problème de l'harmonisation des inspections à l'échelle nationale, favorisant les disparités entre les départements.

Enfin, la délégation des contrôles ne décharge pas les DDPP de leurs responsabilités. Les agents doivent superviser les rapports d'inspection, les mises en demeure, les PV, les fermetures administratives, recontrôler des établissements, apporter une expertise technique, organiser la programmation des délégataires, et répondre aux administrés et aux professionnels concernés.

Les agents signataires de cette lettre s'opposent fermement à cette privatisation des contrôles officiels. Il est urgent que le gouvernement prenne en compte les alertes des agents et révise sa politique de délégation des contrôles sanitaires dans le secteur de la remise directe, afin de garantir la sécurité alimentaire et la confiance des consommateurs.

Les **agents signataires** de cette motion s'opposent fermement à cette désorganisation et demandent :

1. **Le recrutement massif d'agents de la fonction publique :** Les agents exigent du gouvernement qu'il prenne des mesures immédiates pour remédier au manque chronique d'effectifs dans les services chargés des contrôles sanitaires. Ils réclament un plan de recrutement massif et la création de postes supplémentaires pour garantir la présence adéquate d'inspecteurs qualifiés dans les DDPP Ce recrutement doit être accompagné d'une politique de formation continue pour maintenir et améliorer les compétences des agents.
2. **La priorité à la sécurité alimentaire et à la santé publique :** Les agents appellent le gouvernement à reconnaître l'importance cruciale des contrôles sanitaires par des agents du service public pour la protection de la population contre les risques liés à la sécurité alimentaire. Ils demandent que ces missions essentielles soient une priorité dans l'allocation des ressources et des budgets, afin de garantir la santé et la sécurité des consommateurs.
3. **L'amélioration des conditions de travail et reconnaissance des agents :** Les agents soulignent les conséquences néfastes du sous-effectif sur leurs conditions de travail et sur leur capacité à assurer efficacement les contrôles sanitaires.
4. **La mise en place d'un groupe de suivi de la PSU avec les personnels et leurs représentants** afin de suivre, en continu, les conditions de sa mise en place, les solutions aux écueils rencontrés, l'arrêt des délégations sans attendre la fin des marchés (4 ans) si les clauses des contrats ne sont pas respectées (impartialité, qualité, nombre…) et d'engager, d'ores et déjà une réflexion sur les bénéfices, à terme, d'une internalisation.

NOM Prénom	DIRECTION	SIGNATURE

NOM Prénom	DIRECTION	SIGNATURE